

Association des Médecins
du canton de Genève

MARRRE
D'ÊTRE PRESSÉS
COMME DES CITRONS



**Rapport
annuel
2012**

**FIN DU LIBRE CHOIX
DE MON MÉDECIN**

NON

AUX RÉSEAUX IMPOSÉS

Votation du 17 juin 2012
Objet fédéral N°3 - Réseaux de soins

Sommaire

Billet du président de l'AMG	page 4
Assemblée générale	page 5
Conseil	page 6
Assemblée des présidents des groupes de spécialistes	page 8
Bureau du Conseil	page 9
Secrétariat	page 11
Commission de déontologie et de conciliation	page 12
Commission d'éthique pour la recherche clinique en ambulatoire	page 12
Groupe d'accompagnement des procédures en économicité	page 14
Groupe de médiation patients-médecins	page 15
Evolution de l'effectif des membres 2012	
Nouveaux membres	page 16
Décès, membres passifs, en congé	page 18
Perte de la qualité de membre, démissions, exclusion	page 19
Etat des membres au 31 décembre 2012	page 19

Billet du président de l'AMG

La routine n'est pas en train de s'installer dans la vie de notre association. Une fois de plus, l'année 2012 a été riche avec son lot de menaces pour une médecine suisse encore relativement préservée. Votre Conseil a d'ailleurs pu s'en convaincre en recevant le président de l'Ordre des médecins de Haute-Savoie. Les déserts médicaux sont une réalité concrète pour nos voisins et les conditions d'exercice sont telles que, dans certaines régions, il devient quasi impossible à un généraliste de trouver un successeur parlant à peu près le français.

Notre système de soins suisse compte au nombre des raisons pour lesquelles nombre d'internationaux arrivant à la retraite restent sous nos cieux. Et le peuple suisse reste fondamentalement attaché à la liberté de décider lui-même où il sera soigné, par qui et comment. La **votation du 17 juin sur le *Managed Care*** en a apporté la brillante démonstration puisque trois citoyens sur quatre ont rejeté ce projet de loi qui entendait imposer les soins intégrés comme modèle principal d'organisation des soins.

Le conseiller fédéral Alain Berset nouvellement élu a repris le Département fédéral de l'intérieur en affichant une claire volonté de faire avancer les dossiers concernant la santé. Mais il ne pourra faire de miracle tant que le thème omniprésent et réducteur est la maîtrise des coûts. Assurer des soins de haut niveau à tous alors que le volume croît inexorablement est une mission impossible. Ni la concentration hospitalière, ni le dossier électronique, ni la baisse du point tarifaire ne nous permettront des économies substantielles en assurant une prise en charge équitable de tous les patients. Nous allons au-devant de jours difficiles qui pourraient voir l'éthique médicale mise à l'épreuve.

Les assureurs ont fait recours contre la décision du Conseil d'Etat de maintenir la valeur de point tarifaire TARMED qui est pourtant toujours en dessous de sa valeur initiale de 2004. L'AMG a fait valoir sa position auprès du Tribunal administratif fédéral, de même que les Cliniques genevoises et les HUG. Le jugement n'interviendra pas avant l'été 2013. Une baisse serait une gifle donnée aux soignants et elle aurait des répercussions importantes sur le financement des hôpitaux comme sur le revenu des médecins qui s'est déjà sensiblement contracté. Faire face aux charges et maintenir un revenu décent deviendrait alors impossible pour nombre d'entre nous sans revoir fondamentalement le modèle économique du cabinet. Il est alors difficile d'imaginer que le patient échappe à des dommages collatéraux.

La défense des médecins et de la médecine reste notre objectif, envers et contre tout. La FMH poursuit désormais ce combat sous la présidence de Jürg Schlup. Pour ma part, je passerai le témoin à Michel Matter en 2014. A eux comme à tous ceux qui se dépendent sans compter pour cette noble mission, j'exprime ici ma gratitude au nom de tous les membres de l'AMG.

Dr Pierre-Alain Schneider

7 avril 2013

Assemblée générale

Durant l'exercice 2012, l'AMG a tenu ses deux Assemblées générales statutaires les 4 juin et 19 novembre 2012.

L'Assemblée tenue le 4 juin 2012 :

- a reçu les **nouveaux membres qui ont prêté serment** (cf. pages 16 et 17);
- a adopté le **rapport annuel** de l'AMG 2011 ainsi que les comptes pour l'exercice 2011, sans abstention ni opposition, décharge en étant ainsi donnée au Conseil;
- a entendu le **Dr Bertrand Kiefer**, directeur de *Médecine & Hygiène*, faire un exposé sur le thème : *Guérir parfois, soulager souvent, écouter toujours... et informer, de plus.*

L'Assemblée tenue le 19 novembre 2012 :

- a reçu les **nouveaux membres qui ont prêté serment** (cf. pages 16 et 17);
- a élu au Conseil le **Dr Fady Rachid** pour un mandat de 4 ans débutant le 1^{er} janvier 2013;
- a élu le **Dr Michel Matter** président de l'AMG pour les années 2014-2017;
- a adopté le **budget 2013** à l'unanimité avec 1 abstention;
- a maintenu, à l'unanimité avec 2 abstentions, la **cotisation 2013** au niveau de la cotisation 2012 (730 F, y compris la cotisation SMSR);
- conformément à l'article 13, al. 2, lettre e des statuts, a reconduit (3^e renouvellement), sans abstention, le mandat de **Mme Françoise Sapin**, de la fiduciaire FIDUSAP, en charge de la révision des comptes de l'AMG depuis sa désignation par l'Assemblée générale du 16 novembre 2009;
- a reçu, à la demande d'un membre, des **explications sur la reconnaissance en Suisse des diplômes étrangers** et les conditions d'installation des médecins européens;
- a entendu un exposé du **Dr Jürg Schlup**, président élu de la FMH, sur le thème : *Que peut la FMH pour les médecins ?*



Conseil

Durant l'exercice 2012, le Conseil s'est réuni à dix reprises. Présidé par le Dr Pierre-Alain Schneider, président de l'AMG, il était composé durant cette année des docteurs Jean-Claude Brückner, Jacqueline Caillat, Didier Châtelain, Florence Emery-Montant, Michel Forni, Joachim Karsegard, Mitsuko Kondo Oestreicher, Marc Lacour, Alain Lironi, Jean Locher, Michel Matter, Bernadette Maurice, Michel Montessuit, Alain Naimi, Philippe Vandeplas, Jean-Michel Gaspoz (HUG), Laurent Bernheim (Faculté de médecine) et Patrick Saudan (AMAHUG). L'AMIG n'a malheureusement pas pu remplacer son représentant.

Outre ses tâches statutaires, en particulier celles relatives à la qualité de membre de l'AMG, le Conseil a traité notamment les dossiers suivants lors de ses diverses séances :

16 janvier 2012

Indemnisation des membres de commissions de l'AMG

Conventions tarifaires privées

Perspectives 2012 : fin de la clause du besoin dès le 1^{er} janvier - label de qualité - référendum *Managed Care* déposé le 19 janvier avec 132'837 signatures - DRG et nouveau financement hospitalier - valeur de point TARMED

27 février 2012

Sélection et orientation des étudiants en médecine

Référendum *Managed Care* : votation le 17 juin

Formation des médecins

26 mars 2012

Projet pilote *e-toile* : état de la situation

Activités de la *Commission de déontologie et de conciliation*

Procédure concernant la neutralité des coûts

Initiative *Pour la transparence de l'assurance-maladie*: échec avec 62 258 signatures au 28 mars

23 avril 2012

Préparation de l'Assemblée générale du 4 juin 2012

Campagne pour le 17 juin (référendum contre la loi sur les réseaux de soins intégrés)

21 mai 2012

Préparation de la Chambre médicale de la FMH du 7 juin 2012

Conventions tarifaires privées

Campagne pour la votation du 17 juin sur le *Managed Care*

25 juin 2012

Projet OBELISC (*Objective Evaluation and Leadership In Scientific Health Data Collection*)

Bilan de la votation du 17 juin sur le *Managed Care* : refus du peuple par 76 % et par tous les cantons

Chambre médicale du 7 juin

Initiative des médecins de famille et contre-projet

Projet de règlement de la Commission de déontologie et de conciliation

Votation du 23 septembre 2012 sur l'initiative fédérale *Protection contre le tabagisme passif*

3 septembre 2012

Projet OBELISC

Bilan économicité

Enquête AMG 2012 sur les besoins par spécialité

Projet de certification des médecins

Projet de nouvelle constitution cantonale

Règlement de la Commission de déontologie et de conciliation

Dépôt le 17 août à Berne des 63 080 signatures en faveur de *l'Initiative fédérale Pour la transparence de l'assurance-maladie* sous forme de pétition

1^{er} octobre 2012

Réception du président de l'Ordre des médecins de Haute-Savoie

Préparation de l'Assemblée générale du 19 novembre

Tarifs privés (UNIOA)

5 novembre 2012

Présentation du projet de Master en soins intégrés

Préparation de l'Assemblée générale du 19 novembre

Valeur du point tarifaire

3 décembre 2012

Mandat 2013 : Economicité - Médiation - Bureau

Recours contre la valeur du point tarifaire

Préparation de la Chambre médicale de la FMH du 6 décembre

Assemblée des présidents des groupes de spécialistes

L'Assemblée des présidents s'est réunie à cinq reprises durant l'exercice 2012. Cette assemblée se compose de l'ensemble des présidents de groupe des spécialités représentées à l'AMG. Il s'agit d'un organe consultatif, qui a pour but de faciliter les flux d'information dans les deux sens entre les groupes et le Conseil. Se réunissant dans la semaine qui précède une réunion du Conseil, elle est habilitée à émettre des préavis à son intention sur les sujets qu'il est appelé à traiter.

Lors de ses diverses séances, l'Assemblée des présidents a notamment abordé les sujets suivants :

11 janvier 2012

Label de qualité AMG
Perspectives 2012
Conventions tarifaires privées

21 mars 2012

Valeur de point tarifaire
DRG et nouveau financement hospitalier
Référendum contre les réseaux de soins imposés
Initiative *Pour la transparence de l'assurance-maladie*
Projet *OBELISC* de NewIndex

16 mai 2012

Audition des représentants de Physiogenève
Campagne pour la votation du 17 juin sur le *Managed Care*
Négociations tarifaires
Chambre médicale de la FMH du 7 juin 2012

29 août 2012

Sixième révision de la loi sur l'Assurance-invalidité
Enquête AMG 2012 sur les besoins par spécialité
Labellisation des médecins membres des groupes

31 octobre 2012

Préparation du projet *Calgary / My HUG*
Titres postgrades
Stérilisation dans les cabinets médicaux
Préparation de l'AG du 19 novembre

Bureau du Conseil

Durant l'exercice 2012, le Bureau a été composé des docteurs Pierre-Alain Schneider, président, Michel Matter, vice-président du Bureau, Jean-Claude Brückner, trésorier, Didier Châtelain, secrétaire, et Jacqueline Caillat. Il s'est réuni hebdomadairement le lundi comme à l'accoutumée (39 séances). En outre, en date du 24 août, il a tenu une séance hors les murs consacrée à la labellisation des médecins membres des groupes de spécialistes, à la politique de l'AMG face à une baisse éventuelle de la valeur de point, au *trustcenter* CTESIAS et à HIN, ainsi qu'à la préparation des élections de fin d'année.

Le Bureau de l'AMG traite les affaires en cours et prépare les dossiers à l'intention du Conseil, de l'Assemblée des présidents des groupes de spécialistes et de l'Assemblée générale. Son rôle est également de recevoir des représentants des associations ou organismes qui souhaitent exposer leur point de vue auprès de l'AMG. Il assume en outre la fonction de comité de rédaction de *La lettre de l'AMG*.

Parmi les centaines d'objets traités en 2012, on se contentera ici de souligner les grandes problématiques qui ont le plus mobilisé le Bureau durant cet exercice :

- **En liaison avec la politique professionnelle** : mise en valeur de la qualité de la formation des médecins, défense de la valeur du point tarifaire, médiation entre patients et médecins (le plus souvent dans des affaires pécuniaires, cf. en page 15), soutien aux médecins concernés par une procédure d'économicité initiée par Santésuisse (cf. en page 14), préavis à l'intention du Conseil concernant la candidature de nouveaux membres (59 préavis, dont 14 après une audition), relations avec d'autres professions de la santé comme Pharmagenève, Physiogenève, Agepsy, possibilité de cours de perfusion à donner à des assistantes médicales.
- **En liaison avec la politique du canton** : *monitoring* des coûts de la santé, projet *e-toile*, nomination des membres au Tribunal arbitral, commissions de structure chargées d'étudier les ouvertures de postes universitaires, nouveau droit de protection des mineurs et des adultes, stérilisation dans les cabinets médicaux, conservation des dossiers médicaux, objets traités par le Grand Conseil comme la planification cantonale sur l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux (R 688), le projet de centre cantonal d'expertises médicales (M. 2014), une meilleure reconnaissance de la formation postgraduée suisse (M. 2054),
- **En liaison avec la politique fédérale** : campagne contre la loi fédérale sur réseaux de soins (référendum, puis campagne du 17 juin) fin et perspectives de réintroduction de la clause du besoin...
- **Sur le plan administratif** : affaires judiciaires, tracas causés par les assureurs, préparation des comptes et des budgets, des futurs travaux dans les locaux de l'AMG, gestion du personnel



Le président de l'AMG, qui préside le Bureau, le Conseil et l'Assemblée des présidents, a conduit d'innombrables séances à l'AMG, entretenu des contacts avec des organismes variés et participé comme représentant de l'AMG à des séances :

- de la FMH (Chambre médicale, Assemblée des délégués, Groupe de travail *e-health*), de la Société médicale de la Suisse romande et de la Conférence des sociétés cantonales de médecine;
- de commissions dépendant du Grand Conseil (*Commission de la santé* : auditions les 20 février et 5 octobre sur les propositions de motion 2014 et 2054) ou du Département des affaires régionales, l'économie et de la santé (*Groupe de travail chargé de proposer et coordonner une série d'actions visant à lutter contre la pénurie des professionnels de la santé*);
- de la Faculté de médecine, des Hôpitaux Universitaires de Genève (Conseil d'administration) et de la Fondation « Artères » (Conseil de fondation).

Le président a mené l'enquête annuelle auprès des membres de l'AMG concernant leur perception de la couverture des soins ambulatoires sur le canton de Genève.

De nombreux médecins de l'AMG ont participé :

- à la vie de la FMH : Jean-Claude Brückner, Didier Châtelain, Florence Emery Montant, Jean-Pierre Grillet, Michel Matter, Alain Naimi et Alain Souche comme *délégués à la Chambre médicale*; Jean-Claude Brückner comme membre de sa *Commission de gestion*;
- à diverses commissions officielles comme le *Comité du Projet pilote e-toile* (Gilles Mérier), la *Commission consultative chargée d'évaluer les titres étrangers en médecine* (Alain Souche), la *Commission consultative en matière de planification hospitalière* (Jean-Claude Brückner), la *Commission de coordination du réseau de soins* (Aditya Sant), le *Conseil interprofessionnel pour la formation* (Jean-Jacques Winkelmann), le *Réseau de Soins Asile* de l'Hospice général (Philippe Schaller), les Conseils d'administration de la *Fondation des services d'aide et de soins à domicile* (Dr Didier Châtelain), de *CTESIAS* (Philippe Rheiner et Jean-Claude Brückner), des *Cliniques de Joli-Mont et Montana* (Brigitte Bachmann-Bader, puis Jacqueline Caillat), ou informelles comme le groupe de travail réunissant médecins et médecins-dentistes autour de la mise en œuvre de la révision de l'Ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux, ODim (Konstantine Buxtorf Friedli).

Secrétariat

Sur le plan de son personnel (3,6 postes répartis entre 4 collaborateurs), la marche du secrétariat en 2012 a été marquée par la stabilité.

Sur le plan opérationnel, l'équipe du secrétariat :

- a répondu aux usuelles, mais innombrables demandes d'informations de patients ou de médecins relatives aux domaines les plus divers : recherche d'un médecin, attribution des droits de pratique, ouverture ou fermeture d'un cabinet, procédures d'économicité ouvertes par Santésuisse, annuaires escrocs, secret médical, commandes d'imprimés divers, questions d'assurances, problèmes de personnel dans les cabinets médicaux, conditions d'adhésion à l'AMG, questions d'honoraires ou de déontologie, etc.
- a suivi administrativement l'adhésion de près de 200 nouveaux membres (cf. en pages 16 et 17);
- a organisé la tenue des deux Assemblées générales, assuré le secrétariat du Conseil, de l'Assemblée des présidents des groupes de spécialistes, du Bureau et des commissions de l'AMG (commission de déontologie et commission d'éthique);
- a assuré l'organisation de deux séminaires à l'intention des médecins nouvellement installés (les 7 et 8 mars : 32 participants, et les 10 et 11 octobre 2012 : 44 participants);
- a assuré la parution de *La liste officielle des membres 2012*, de dix numéros de *La lettre de l'AMG* et de la revue de presse quasi quotidienne de l'AMG sur son site Internet et, pour la deuxième fois, la parution d'un *Annuaire genevois de professionnels de la santé 2012* à destination de tous les ménages du canton;
- a assuré pour le 28 mars la fin de l'aventure de l'initiative fédérale *Pour la transparence de l'assurance-maladie (Halte à la confusion entre assurance de base et assurance complémentaire)*, de laquelle il assurait, avec le renfort d'une collaboratrice bénévole, toute la logistique (réception des signatures de centaines de communes, contrôle, envoi aux communes pour validation, gestion des retours des communes, etc.
- a géré la mise à jour quotidienne du site Internet de l'AMG : www.amge.ch .

Commission de déontologie et de conciliation (CDC)

Membres (depuis septembre 2008) : Docteurs Pierre Beck (président, interniste), Christiane Blanchard (psychiatre), Jean-Marc Reymond (interniste), Claudio Soravia (chirurgien), assistés de Me Philippe DUCOR avocat-conseil de l'AMG et médecin, et de Mme Françoise Perrier, secrétaire.

La Commission de Déontologie et de Conciliation (CDC) s'est réunie onze fois au cours de l'année 2012 pour traiter vingt-et-un litiges provenant de plaintes de médecins, de patients ou d'institutions.

Sept plaintes étaient sans rapport avec une violation du Code de déontologie de la FMH et la CDC, après examen, s'est déclarée incompétente. Il s'agissait de conflits d'ordre matériel entre médecins administrateurs dans des groupes médicaux, entre employeur et employé, ou d'autres de nature financière.

En 2012, aucun litige n'a été réglé par conciliation. La procédure par instruction contradictoire a débouché sur un classement sans sanction pour cinq cas et à un jugement assorti d'une sanction pour un seul cas. Huit affaires étaient toujours pendantes à la fin de l'année.

Neuf médecins ont comparu personnellement devant la Commission pour être entendus.

Le Conseil a mis en place depuis l'an dernier une instance de médiation pour traiter de litiges sans plainte directe adressée à la CDC. Les plaignants sont entendus par deux membres du Bureau, les docteurs Jacqueline Caillat et Jean-Claude Brückner (cf. en page 15).

Un nouveau règlement de procédure pour la CDC a été approuvé par le Conseil le 3 septembre 2012. Il peut être consulté sur le site Internet de l'AMG.

Dr Pierre Beck
Président

Commission d'éthique pour la recherche clinique en ambulatoire dans le canton de Genève

Membres : Docteurs Laurent Gauthey (président, interniste) et Stefano Ciaroni (cardiologue), Prof. Jules Desmeules (médecin pharmacologue), Docteurs Jean Golaz (psychiatre) et Isabelle Perrelet-Szabo (pédiatre), Mme Karine Haas (pharmacienne), M. Jean-Pierre Lycuong (infirmier) et Me Philippe Ducor (avocat).

En 2012, la commission d'éthique a étudié 29 protocoles de recherche clinique.

2008	2009	2010	2011	2012
42 protocoles	33 protocoles	26 protocoles	34 protocoles	29 protocoles

Ayant tenu sa première séance le 1^{er} octobre 1991, la Commission d'éthique pour la recherche clinique en ambulatoire de l'Association des Médecins du canton de Genève et de la Société Médicale a cessé ses activités à fin décembre 2012.

En effet, mettant en œuvre l'article constitutionnel 118b *Recherche sur l'être humain* adopté par 77 % du corps électoral et tous les cantons le 7 mars 2010, la nouvelle loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH), du 30 septembre 2011 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, a imposé de n'avoir qu'une seule et unique commission d'éthique compétente pour la recherche par canton, qui soit compétente à la fois pour la recherche menée dans un cadre institutionnel que pour celle menée dans un cadre ambulatoire.

En conséquence de cette nouvelle législation, le Médecin cantonal, le Prof. Jacques-André Romand, et le Pharmacien cantonal, le Dr Christian Robert, ont demandé l'institution dans notre canton de cette commission d'éthique unique pour la recherche sur l'être humain.

A cette fin, le Prof. Bernard Hirschel, sur demande du Prof. Pierre Dayer, a restructuré la commission centrale d'éthique des HUG qui a inauguré sa nouvelle organisation le 30 octobre 2012. Dès lors, tous les protocoles effectués dans les cabinets et les cliniques doivent dès 2013 leur être adressés pour obtenir l'aval de la Commission centrale des HUG.

Je tiens particulièrement à remercier tous les collègues et amis qui depuis 1991 ont permis de faire fonctionner avec intelligence cette commission d'éthique de l'AMG. Je remercie également Mme Françoise Perrier, membre du secrétariat de l'AMG, qui nous a soutenus durant toutes ces années dans cette tâche, parfois ardue.

Finalement, je tiens aussi à féliciter une dernière fois nos confrères installés en cabinet pour les efforts importants qu'ils consacrent à réaliser ou à participer à ces différents travaux de recherche clinique, qui permettent d'évaluer et améliorer les prises en charge médicale des patients malgré la lourdeur administrative parfois demandée par les nouvelles législations.

Je leur souhaite un plein succès dans la réalisation de leurs protocoles avec la nouvelle Commission centrale des HUG.

Dr Laurent Gauthey
Président

Groupe d'accompagnement des procédures en économicité

L'article 32 LAMal impose aux prestataires de soins d'agir de façon *adéquate, efficace et économique*. L'article 56 précise le devoir de contrôle de ce caractère économique.

En l'absence d'une convention tarifaire avec Santésuisse pour le canton de Genève, les procédures en économicité se déroulent sous la direction de l'office romand de Santésuisse. Les collaborateurs de cet office et les membres du groupe d'accompagnement ont des contacts réguliers. Les médecins dont les indices statistiques sont remarqués se voient interpellés en trois étapes : *lettre d'information, demande d'entretien* et enfin *convocation pour conciliation et rétrocession éventuelle*.

L'interpellation est confidentielle, la possibilité de demander une aide à l'AMG est mentionnée par Santésuisse dès le premier courrier. Il est également possible de demander l'appui d'un groupe de discipline. Cette façon de procéder, mise en place dès 2009, allie discrétion et efficacité.

Le rôle de l'AMG est d'apporter un soutien technique aux membres visés et de garantir une égalité de traitement entre les différents cas. Son intervention est d'autant plus efficace qu'elle est requise dès la première étape. Le pilier central de la défense est constitué par l'analyse en économicité fournie par CTESIAs.

En 2012, les procédures ont porté sur les chiffres statistiques de 2010. En ce qui concerne le canton de Genève, Santésuisse a envoyé 20 *lettres d'information*, convoqué 18 médecins pour un *entretien* et cité cinq médecins en *séance de conciliation*.

Deux confrères ont demandé à être conseillés pour répondre à la *lettre d'information*, huit médecins ont demandé à être aidés pour préparer un *entretien* et deux ont requis la présence de l'AMG lors de la séance de *conciliation*. Dans ces deux cas, la conciliation s'est conclue par un accord quant au montant d'une rétrocession. A défaut d'accord, Santésuisse peut porter le dossier devant le Tribunal arbitral.

Le groupe de travail est composé du Dr Pierre-Alain Schneider, président de l'AMG, des docteurs Jacqueline Caillat et Jean-Claude Brückner, membres du Conseil. Il est appuyé par le Dr André Assimacopoulos, expert tarifaire.

Dr Jean-Claude Brückner et Dr Jacqueline Caillat

Groupe de médiation patients-médecins

Ayant constaté lors de sa séance du 22 mars 2010 que le contrôle des honoraires selon l'article 30 des statuts ne fonctionnait pas à satisfaction, le Conseil, sur proposition du Bureau, a décidé que celui-ci mènerait une politique expérimentale sous l'angle de la médiation entre patients et médecins. Lors de sa séance du 5 décembre 2011, il en a confié le mandat aux docteurs Jean-Claude Brückner et Jacqueline Caillat.

Le Groupe de médiation ainsi composé traite des plaintes qui parviennent au secrétariat de l'AMG sans être spécifiquement adressées à la Commission de déontologie. Dans un cas, le dossier a été renvoyé à celle-ci.

En 2012, 28 dossiers ont été traités. Dans 21 cas, les plaintes concernaient des problèmes de facturation : de l'avis des patients, montant exagéré ou durée de consultation surestimée par le médecin, contestation d'examens prétendument accomplis, etc. Dans 7 cas, les plaintes portaient plus sur la communication, l'attitude du médecin ne répondant pas aux attentes du patient ou sur l'échec du traitement.

Le Groupe de médiation prend systématiquement et rapidement contact avec les deux parties afin de se faire une opinion aussi précise que possible de la situation. Les problèmes de contestation de notes d'honoraires - qui portent la plupart du temps sur des sommes n'excédant pas 200 CHF - se résolvent généralement soit par les éclaircissements apportés au patient sur le TARMED, soit parce que le médecin accepte de modifier sa note dans le sens souhaité, voire même renonce à percevoir ses honoraires « par gain de paix ».

Dans les problèmes de communication, il faut tenir compte de la haute charge émotionnelle qui est constitutive de la relation soignant-soigné. Le Groupe essaie de restaurer ou favoriser le dialogue entre patient et médecin. En cas de refus (qui le plus souvent vient du patient, plus rarement, du médecin), il fait entendre à chacun l'avis de l'autre, ce qui pourrait être assimilé à une sorte de « non-lieu ».

L'ensemble des dossiers 2012 a pu être traité à la satisfaction des parties. Une fois traités, un résumé écrit des cas est établi.

L'impression des soussignés est que tant les patients que les confrères sont reconnaissants d'être écoutés et d'avoir un espace de discussion. Ce travail de médiation semble répondre à un besoin réel, le fait que les dossiers soient traités avec un minimum d'attente étant particulièrement apprécié.

Dr Jacqueline Caillat et Dr Jean-Claude Brückner



Evolution de l'effectif des membres 2012

Nouveaux membres : 194 nouveaux membres ont été admis

Ghazal	ADLER	Nathalie Nguyen Phong Lan	DANG BURGNER
Jasmina	ALIBEGOVIĆ ZAZA	Daniel	DANZER
Manuel Enrique	ALVAREZ GOMEZ	Raoul	DE HALLER
Soumaïa	AMANI	Thomas	DE PERROT
Khadija	AMMAR BOUKADIDA	Catherine	DERRIEN SOMON
Sorana Maria	ANDREI	Antoine	DES COURTIS
Axel	ANDRES	Sergio	DI GIORGIO
Sheila	ARDIGO	Laurence Muriel	DOELKER BUGNET
Cemile	ATAMAN SOYSÜREN	Oriane	DORSAZ
Patrick	BANDELIER	Sylvain	DREIFUSS
Lore	BARBIER	Murielle	DUNAND DITISHEIM
Caroline Julie	BARDE	Anabela	DUPREZ
Pierre	BASTIN	Livia-Maria	DURAN
Patrick	BAUD	Emmanuel	EBENGO
Jean-Guillaume	BAVAREL	Margit	EISELE BACHELARD
Lorraine Elizabeth	BELL	Chantal	EMOLE NGONDI
Manuela	BERTOLINI	Héloïse	EMOND
Annette	BETTONI HERRIGER	Marc Stephen	EVANS
Ulla Claudia	BIRK	Véronique	FALCIOLA
Florent	BONVIN	Marie-Annick	FAURE
Alexis	BONVIN	Alexandre	FAUST
Robert Francis	BONVINI	Solène	FEREY
Abderrahmane	BOUGHERAB	Nathalie	FIGORE
Cyrille	BOUTHERRE	Karsten	FRITSCH
Djamel Eddine	BRAKENI	Stéphanie	GAILLARD
Jacky Jean Gilbert	BRAZY	Tünde	GASPAR
Edouard	BROUSSALIAN	Anne-Claude	GEORGE
Catherine	BROZOU	Pascal	GERVAZ
Sylvain	BUGNET	Laurence	GEX
Diana	CANOVAS	Valérie	GIUSTRANTI
Laurence	CAVIEZEL-MEYER	Yvan	GREEN
Noemi	CENTENO WOLF	Maxime	GROSCLAUDE
Aude	CHARMILLOT	Maria	GUEORGUIEV
Olivier	CHASSOT	José Antonio	GUILLÉN GLOOR
Isabelle	CHATTON CHAMBAZ	Johannes	HAUSER
Ioana	CHAUVEY	Russia	HA-VINH LEUCHTER
Sacha	CHAYESTEMEHR	Amir Theodore	HOJABR
Elizabeth	CICOTTI	Olivier	HUBER
Laurent	CIMASONI	Mirza Elizabeth	HÜGIN-FLORES
Penelope	CLINTON	Havva Cigdem	INAN
Emanuel Henri-Raoul	CLIVAZ	Jean-Claude	JAVET
Aline	CORCELLE	Benoît John	JENNY
Marie	CUINET	Sanja	JUKOPILA
Christophe	DALLON	Noëlle	JUNOD PERRON
Thanh	DANG	Stéphane	KÄMPFEN

Yves-Alexandre	KAUFMANN	Pierre Olivier	REYMOND
Julia	KING OLIVIER	Jean-Luc	RHENTER
Silke	KRATTEL CANELLAS	Alexandre	RIZZATO
Igor	KUZMANOVIC	Antoine	ROBERT
Nadia	LAHLAIDI SIERRA	Christian	ROLLINI
Eric	LAINÉY	Gina	ROSSI
Coralie	LAZIGNAC	Cécile	RYSER
Pierre-Henri	LERESCHE	Nikolaos	SAMARAS
Natalia	LOBOIKO	Dimitrios	SAMARAS
Pierre	LOUBEYRE	Annie-Blandine	SAMBA-NGANGA
Odile	MALKA CLASSEN	Asita Simone	SARRAFZADEH-KHORASSANI
Cecilia	MALMBERG	Sonja	SAUDAN
Dubravka	MARKOVIC	Julie	SCHAEPKENS VAN RIEMPTST
Sophie	MARTIN DU PAN PRUIJM	Karl Lothar	SCHALLER
Aranzazu	MATEO MONTOYA	Anca Cristina	SECAS
Hélène	MATHEY-DORET	Jörg	SEEBACH
Amir	MEHDIZADE	Mariam	SEIRAFI
Ridha	MEKACHER	Jérôme	SELIG
Patrick	MEYER	Othman	SENTISSI EL IDRISSE
Judith	MEYLAN	Karel	SKALA
Hermes	MIOZZARI	Thierry Christophe	SOMON
S. Ali	MODARRESSI GHAVAMI	Cyrille	SOTTAS
Pascale	MODARRESSI-BERCLAZ	Alexandros	STANGOS
Armen	MOMJIAN	Ludmila	STAUFFACHER
Isabelle	MOMJIAN-MAYOR	Susannah	STRASSER
Oscar	MONTORO	Lorenzo	TAMINELLI
Raphaële	NEUHAUS	Mojdeh	TEBYANIAN
Thi Lan Chi	NGUYEN	Laurent	THIEL
Christine	NICORA	Anne-Marie	THIELEN KLEE
Keyvan	NICOUCAR	Romain Mathias	TOURNAIRE
Laurent	NYFFENEGGER	Sao-Nam	TRAN
Rebecca	O' HAYON NAIM	Nikolaos	TSIAMANIS
Sandrine	OSTERMANN BUCHER	Eleni	TSIGKANOU-PAPPAS
Evelyne	OUEGHLANI	Elisabeth	VARELA-KAHLEN
Wassila	OULHACI DE SAUSSURE	Bernardo	VARGAS
Anne-Pascale	OURY	Geneviève Marie Luce	VAUDAN VUTSKITS
Sandra	PAIANO	Olivia	VEIT
Laurent	PARMENTIER	Daniela	VIERO RIGAMONTI
Willy	PASINI	Yann	VILLIGER
Nicolas	PERRIN	Palmyr	VIRGINIO DA SILVA JR
Xuan-Cuong	PHAM	Elisabeth	VIRGINIO DA SILVA PAKIN
Monica	PHILIPPE-VASILIU	Anne-Thérèse	VLASTOS
Gaël	PIQUILLOUD	Francesco	VOLONTÉ
Greta	POGLIA ZOCCATELLI	Laurent	WAELCHLI
Klara	POSFAY BARBE	Jean-Marc	WALDBURGER
Aline	PREDESCU	Isabelle	WILL-CHARLET
Stéfanie	QUAST	Constantina-Claire	XIROSSAVIDOU
Zohrah	RALAIDOVY	Bachir	YAHFOUFI
Sylvie	RAY	Linda	YOUSFI
Alexandra	REBER	Jean-Michel	ZABOT
Youri	REILAND	Sabrina	ZARRA
Denis	RENTSCH	Karim	ZENATI



Décès : 26 consœurs et confrères nous ont quittés

Antoine	ANGERETAS	12.01.2012	Gérard	EICHENBERGER	13.03.2012
Hormoz	AZARMSA	11.03.2012	René	FEUARDENT	05.10.2012
Andrée	BERGER	12.12.2012	Gilbert	GENEVARD	02.02.2012
Alphonse	BIRCHLER	06.07.2012	Georges	GODA	17.11.2012
Pierre	BLANC	06.12.2012	Alice	GYGI	18.01.2012
Flavio	BONGIOANNI	21.06.2012	Trajan	HANCOU	31.01.2012
Dominique	CHOLLET	07.11.2012	Walter L.	HERRMANN	16.08.2012
Jean-Louis	CHOQUARD	15.09.2012	Werner	ITIN	14.02.2012
Jeremiah	COX	12.05.2012	Roger	MAYER	13.04.2012
Maurice	DAAR	08.01.2012	Alain	PRETTE	11.12.2012
Alain Joseph	DEDOYAN	02.12.2012	Jean	SARKISSOFF	19.03.2012
Jean-Marc	DESBEAUMES	11.02.2012	Martine	SIMON-BERNARD	22.12.2012
François	DISERENS	23.11.2012	Ulrich	VISCHER	19.03.2012

Membres passifs (31)

André	ASSIMACOPOULOS	Denis	MOREL
Raymond	AUCKENTHALER	Gérard	MOSER
Christiane Rada	BAUQUIS	Danielle	MULLER-ROULET
Jean-Luc	BONVIN	Diane	PIEYRE-LEDERMANN
Roland	BOSSON	Yves	RACLOZ
Catherine	BOURRIT	Eléna	RICHARD-HRISTEVA
Stefan	BURGENER	Pierre	ROUGE
Marie-Jeanne	BURNIER-ZINGG	André	ROUGEMONT
Alex	CHANTRAINE	Farzad	ROUHANI
Zorislav	DUBOKOVIC	Jean-Pierre	ROUX
Roland	EISELE	Jean-Denis	SCHWEBLIN
Bernard	HIRSCHEL	Jean-Maurice	SEIGNE
Bertrand	LASSERRE	Doris-Cécilia	STUCKI
Constant	LAVERRIERE	Laurence	VELEBIT
Francine	MASSARENTI	Panayotis	VENGOS
Jean-Pierre	MICHEL		

Membres en congé (10)

Chinh	LINH	Jean-Charles	PIGUET
Cecilia	MALMBERG	Irene-Fiona	RADOVANOVIC POURNARAS
Aránzazu	MATEO MONTOYA	Sylvain	RICHARD
Keyvan	NICOUCAR	Bénédict	RILLIET
Nicolas	PEYRAUD	Maria Gabriella	VINCENTI

Perte de la qualité de membre pour non-renouvellement d'un congé (10)

Renaud	CROISY	Pierre-André	KROPF
Dominique	DE ZIEGLER	Bernard	MAGNIN
Patrick	GRAFF	Claire	SAGNIERES
Maria	GUERRERO	Haluk	SEZER
Renald	KNABE	Claire-Lise	SPIERER

Démissions (7)

Sophie	BECART
Bruce	BRINKLEY
Pierre-Frédéric	KELLER
Gianfranco John	PETRI
Philippe-Pascal	ROSSIER
Elisabeth	SAMBIAN NOEL
Bachir	YAHFOUFI

Exclusion administrative (1)

Jean-François	LE GOFF
---------------	---------

Etat des membres au 31 décembre 2012 :

soit :	2502 membres	(909 femmes, 1593 hommes)
	2035 membres actifs	(805 femmes, 1230 hommes)
	435 membres passifs	(93 femmes, 342 hommes)
	32 membres en congé	(11 femmes, 21 hommes)

AMG
Rue Micheli-du-Crest 12
1205 Genève
Tél. 022 320 84 20
Fax 022 781 35 71
info@amge.ch